BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION



Immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial TERRAINS- APPARTEMENTS- MAISONS

| • | 2 200 € | Sur la tranche* inférieure ou égale à 22 000€ |
|---|---------|--|
| • | 10 % | Sur la tranche comprise entre 22 001€ et 40 000 € |
| • | 6,5 % | Sur la tranche comprise entre 40 001 € et 80 000 € |
| • | 5 % | Sur la tranche comprise entre 80 001 € et 150 000 € |
| • | 4,5 % | Sur la tranche comprise entre 150 001 € et 220 000 € |
| | 4 % | Sur la tranche au-delà de 220 001 € |

FONDS DE COMMERCE – TOUTE ACTIVITE

| - | 10 % | Sur la tranche inférieure ou égale à 75 000 € |
|---|------|---|
| • | 9 % | Sur la tranche comprise entre 75 001 € et 150 000 € |
| - | 8 % | Sur la tranche au-delà de 150 001 € |

^{*}Les tranches sont cumulatives entre elles.

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Dans ce barème est comprise la TVA aux taux de 20 %.



BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION



LOCATIONS

Immeubles à usage d'habitation.

APPARTEMENTS- MAISONS

Nos honoraires de location sont de 6,25 % du loyer annuel hors charges.

Pour un loyer de 600 € hors charges + 50 € de charges soit un loyer mensuel d'un montant de 650 € charges comprises.

600 € X 12 X 0,0625 = 450 €

Les honoraires se décomposent comme suit :

Visite du locataire : 75 €
 Constitution du dossier du locataire : 75 €
 Rédaction du contrat de bail : 150 €
 Réalisation de l'état des lieux : 150 €

Soit 450 €

Le montant total de ce dossier de location est donc de 900€ TTC à la charge pour moitié du locataire et du propriétaire, à la signature du bail.

Frais de gestion : 7 % TTC du loyer hors charges.

Dans ce barème est comprise la TVA au taux de 20 %.

